

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 9 AVRIL 1864.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. LONHIENNE, Président; HOUTART, le Baron GRENIER, le Baron OSY DE WYCHEN et le Comte MAURICE DE ROBIANO.

I.

Par M. le Baron OSY DE WYCHEN, sur la demande du sieur SALVADOR MORHANGE, consul général de Belgique en Australie.

(Voir le n° 201 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863.)

MESSIEURS,

Une demande de naturalisation ordinaire, adressée le 12 janvier 1862 à la Chambre des Représentants par le sieur Salvador Morhange, ancien chef de division au Ministère des Affaires Étrangères, nommé depuis consul général de Belgique en Australie, a été prise en considération par 62 suffrages contre 19, en date du 19 janvier 1864.

Le sieur Morhange est né à Vic (France), le 10 mars 1815. Il vint en 1819 en Belgique avec ses parents, qui eurent plusieurs enfants nés en Belgique.

Il fut successivement employé à la 3^e division (du commerce) au Ministère de l'Intérieur; deuxième, puis premier commis à la même division, chef de bureau au Ministère des Affaires Étrangères (Direction du commerce intérieur), secrétaire-rapporteur de la Commission royale chargée de préparer un travail de législation sur les Conseils de prud'hommes, chef de division au Ministère des Affaires Étrangères. Enfin, le 1^{er} décembre 1861, il fut nommé consul général de Belgique en Australie.

Le sieur Morhange est chevalier de l'Ordre de Léopold depuis 1856 et de plusieurs ordres étrangers. Il fut créé en 1861, officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur.

Le sieur Morhange a quitté la Belgique pour remplir des fonctions auxquelles la confiance du Roi l'a appelé.

Son absence pour service administratif ne peut être considérée comme ayant interrompu sa résidence légale.

Le sieur Joseph Oppenheim, banquier à Bruxelles, s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement pour le sieur Morhange.

Il est donc digne à tous égards de la faveur qu'il sollicite. Nous vous proposons de prendre sa demande en considération.

II.

Par M. le Baron GRENIER, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE ÉTIENNE, cultivateur à Jalhay (Liège).

(Voir le n° 201 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863).

MESSIEURS,

Par sa requête en date du 6 janvier de cette année, le sieur Étienne, cultivateur à Jalhay, province de Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Weismes, Prusse Rhénane, le 12 octobre 1840, et vint s'établir, avec son père, à Jalhay en 1851; il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice; tous les certificats joints à la requête attestent sa moralité et sa bonne conduite; il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement; sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants par 64 suffrages contre 17.

En conséquence, votre Commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande qui est soumise à vos délibérations.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-JACQUES-EDOUARD GRAFF, négociant à Anvers.

(Voir le n° 201 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863.)

MESSIEURS,

Par sa requête en date du 24 janvier 1863, le sieur Graff, Jean-Jacques Edouard, s'est adressé à la législature pour demander la naturalisation ordinaire.

Le sieur Graff est né à Stolberg (Prusse), le 9 juillet 1820, et après avoir demeuré à Mons, est venu se fixer à Anvers le 14 novembre 1843; il contracta mariage en 1855 avec une femme belge, et devint l'associé d'une maison de commerce importante, sous la raison sociale de Graff et Maquinay.

Toutes les pièces jointes au dossier attestent que le sieur Graff offre toutes les garanties nécessaires pour obtenir la faveur qu'il sollicite; sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, par 66 suffrages contre 15; votre Commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la requête qui vous est soumise.

Pour le Président,
LONHIENNE.

Pour le Secrétaire,
BARON GRENIER.